

COLLOQUE DE PRINTEMPS TRIP 2018 AVICCA

**Généraliser une couverture mobile de qualité:
retour sur la « nouvelle donne » mobile**

Table ronde n°5: nouvelle donne mobile et THD radio :
en attendant la fibre... ou en remplacement ?

François PHILIPPONNEAU

30 Mai 2018

Le rôle de l'Arcep en matière de couverture mobile

L'Arcep met en œuvre trois types d'actions :

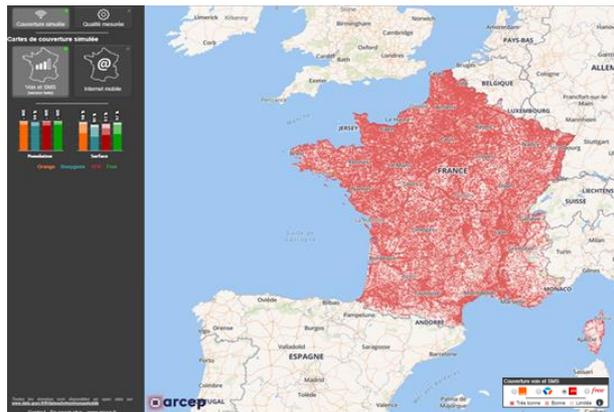
- **Proposer** au Gouvernement les obligations de déploiement des opérateurs, au moment de l'attribution des fréquences
- **Contrôler** le respect par les opérateurs de leurs obligations de déploiement
 - Obligations fixées dans les licences
 - Obligations découlant des programmes gouvernementaux
- **Informers** les citoyens sur la couverture et la qualité de service des réseaux mobiles

L'Arcep développe depuis 2 ans très fortement cette nouvelle politique de régulation par la data.

Monreseaumobile.fr : comparer les opérateurs

Un **outil** qui permet de **visualiser** les données et **comparer les opérateurs mobiles** :

La **couverture** simulée des opérateurs (2G, 3G et 4G)



La qualité **mesurée** sur le terrain par l'Arcep



Les grandes étapes pour généraliser une couverture mobile de qualité

Sep. 2017



Demande du Gouvernement que l'Arcep amorce les travaux sur les engagements que les opérateurs mobiles seraient susceptibles de prendre de manière contraignante, au-delà de leurs trajectoires actuelles de déploiement

T4 2017



Concertation avec l'ensemble des acteurs, opérateurs et collectivités, pour repenser les modalités d'attribution des fréquences avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la couverture mobile

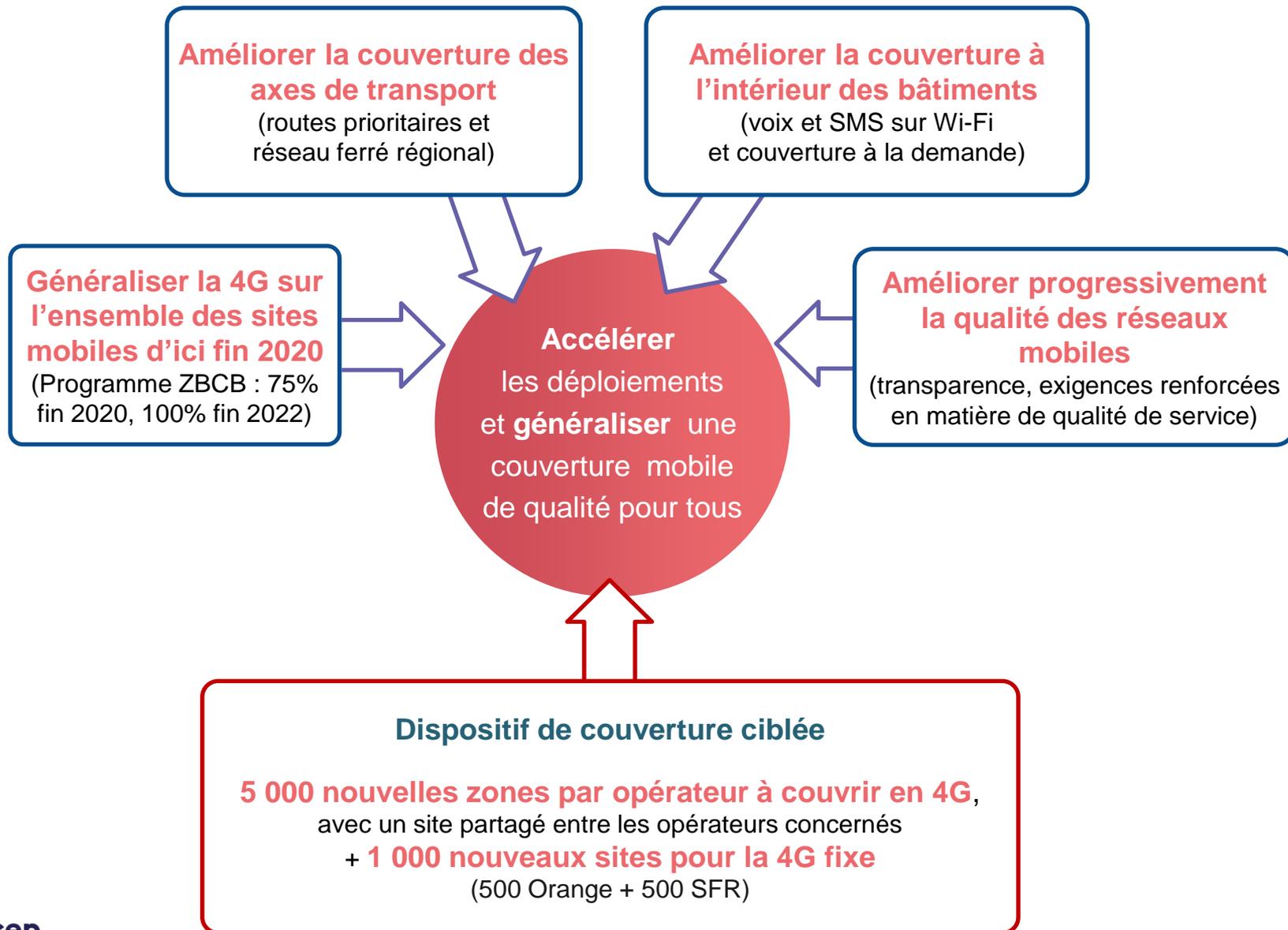
Jan. 2018



Engagements des opérateurs pour une couverture mobile de qualité :

- **Généraliser la 4G** sur l'ensemble des sites mobiles existants
- Accélérer la couverture des **axes de transport**
- Généraliser la couverture téléphonique à **l'intérieur des bâtiments**
- Améliorer la **qualité** de réception sur l'ensemble du territoire
- Création d'un **dispositif de couverture ciblée** qui vient remplacer et accélérer les anciens programmes

Synthèse des nouveaux engagements



Des choix forts et des engagements nouveaux

Mise en œuvre de nouveaux principes pour généraliser une couverture mobile de qualité :



Un changement de paradigme pour l'Etat

Pour la première fois, l'aménagement numérique du territoire sera prioritaire dans les conditions d'attribution des fréquences



Des engagements des opérateurs pour une amélioration progressive dans le quotidien des Français

Généralisation de la couverture 4G, couverture des axes de transport prioritaires, couverture indoor à la demande



Une solution pour chaque besoin identifié

Les opérateurs apporteront une réponse sur leurs fonds propres là où les pouvoirs publics auront identifié des besoins de couverture (jusqu'à 5 000 sites par opérateur)



Une implication sans précédent des collectivités dans le choix des zones à couvrir

La liste des zones à couvrir dans le cadre du dispositif de couverture ciblée sera très largement établie par les collectivités territoriales



Une accélération de la couverture numérique des territoires

Le Gouvernement mettra en œuvre des mesures de simplification des déploiements dans le cadre du Projet de loi ELAN ; d'autres mesures réglementaires suivront.

Donner corps aux nouvelles obligations dès 2018 : les travaux de l'Arcep

L'Arcep rendra contraignantes les nouvelles obligations des opérateurs dès 2018

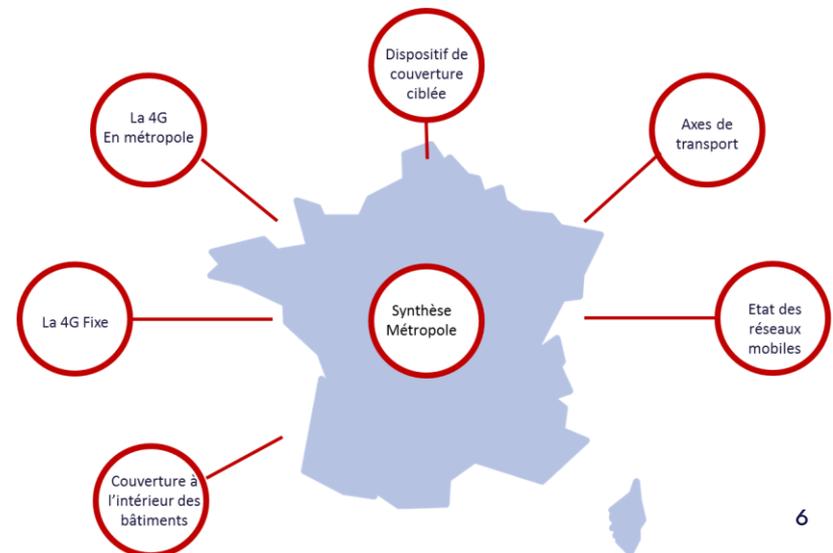
- Du 5 avril au 18 mai 2018 : consultation publique sur les conditions de réattribution des fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz qui arriveront à terme entre 2021 et 2024 en France métropolitaine.

La procédure de **réattribution** sera organisée d'ici fin 2018 pour inscrire dans le dur les nouvelles obligations de couverture **à compter de 2021** (2022 ou 2024 selon les fréquences).

- En parallèle, d'ici **mi-2018** : **modification des autorisations actuelles** des opérateurs pour y retranscrire dès 2018 ces nouvelles obligations, couvrant la période intermédiaire.
- L'inscription de ces obligations dans les autorisations des opérateurs les rend juridiquement **contraignantes et contrôlables**. L'Arcep dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement éventuel au respect de ces obligations.

Une transparence accrue sur les déploiements

- L'Arcep publiera un **observatoire des déploiements mobiles** à l'été 2018.
- Il a vocation à présenter l'avancement des opérateurs sur les nouveaux engagements et sera mis à jour trimestriellement.
- Les données seront publiées en open data.



Focus sur le dispositif de couverture ciblée: la contribution de l'Arcep

La mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée est pilotée par le Gouvernement; l'Arcep y contribue

Une première liste de 486 sites est soumise à consultation publique par la DGE du 17 au 31 mai 2018

- ❑ Cette liste se fonde principalement sur les zones déjà identifiées comme éligibles au titre des anciens programmes gouvernementaux et qui souhaitent basculer dans le nouveau dispositif, et donc bénéficier d'un financement privé intégral.
- ❑ Conformément à ses missions, l'Arcep rendra un avis sur ce projet d'arrêté, et s'assurera du respect par les opérateurs de leurs nouvelles obligations

Conformément aux engagements de janvier, les opérateurs travaillent par ailleurs, sous le contrôle de l'Arcep, à la constitution d'une proposition de liste de zones visant à alimenter le nouveau dispositif: cette proposition pourra constituer une aide à la décision des territoires dans ce nouveau mode opératoire.

Merci
de votre
attention

monreseau-mobile.fr

La régulation de l'Arcep au service des territoires connectés

- *Espace dédié aux territoires* : www.arcep.fr/territoires
- *Rapport « territoires connectés », édition 2018* : https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-GRACO-2018_dec2017.pdf
- territoires@arcep.fr

